

## COMMENT AIDER SON ENFANT ?

- **Prendre le temps chaque jour** d'échanger avec lui sur sa journée.
  - **L'aider à s'organiser**, surtout en début d'année et à anticiper son travail scolaire (fiches, révisions...).
  - **L'aider à construire son parcours d'orientation**. N'hésitez pas à rencontrer le/la professeur.e principal.e et le/la conseiller.e d'orientation du lycée, à vous documenter en ligne ou lors de salons.
  - **Inciter votre enfant à ne pas se coucher trop tard**, les jeunes ont besoin de sommeil. Couper son portable la nuit est vital.
  - **Ne pas attendre que les difficultés s'installent** pour rencontrer le professeur principal ou un enseignant, de façon régulière.
  - **Solliciter le CPE, Conseiller Principal d'Education**, pour tout ce qui concerne la vie dans l'établissement (retards, absences, harcèlement, menaces, etc.).
- **Numéro de tél. gratuit national Stop harcèlement scolaire : 3020**

## LYCÉEN ÉTRANGER

Votre enfant n'a pas la nationalité française, n'est pas ressortissant européen ? S'il n'a pas de titre de séjour valide, il risque d'être expulsé du territoire dès sa majorité (18 ans). La FCPE est membre du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) qui informe les jeunes et leurs parents sur leurs droits et peut les accompagner bénévolement dans leurs démarches. **Contact : [resf34@resf34.org](mailto:resf34@resf34.org)**  
[www.educationsansfrontiere.org](http://www.educationsansfrontiere.org)

## (CHOISISSEZ LA FCPE !

- La FCPE est une **association indépendante, reconnue d'utilité publique**.
- La FCPE est la **1<sup>ère</sup> association de parents d'élèves** (280 000 adhérents) pour ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves.
- La FCPE **représente tous les parents à tous les niveaux de l'Éducation Nationale** : de la maternelle au lycée, de la mairie au département et à la région, jusqu'au niveau national (Conseil Supérieur de l'Éducation).

**BONNE ANNÉE SCOLAIRE** 😊

**FCPE 34 : Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques de l'Hérault**  
Bat 9 La butte Richemond - 27 rue Savorgnan de Brazza - 34070 Montpellier  
Tél : 04.67.69.02.47 - [cdpe34@gmail.com](mailto:cdpe34@gmail.com)



CDPE 34 - 08/2020 - © Photo : Monkey Business Images - Graphisme J. Paris

# BIENVENUE AU LYCÉE !

**GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE**

Fédération des **C**onseils de **P**arents d'**E**lèves des écoles publiques

*Parents d'élèves, rejoignez-nous !* [www.fcpe34.org](http://www.fcpe34.org)

# CE QUI CHANGE AU LYCÉE

Votre enfant entre au lycée. L'organisation et les méthodes de travail y sont différentes. Le rythme est intense. Votre enfant a besoin de votre soutien pour l'aider à passer ce cap.

La FCPE a conçu ce guide pour vous y aider. À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel. La scolarité y dure trois ans en classes de 2<sup>nde</sup>, de 1<sup>ère</sup> et de terminale. Les lycées sont financés par la Région.

→ **LYCÉE PROFESSIONNEL, LYCÉE DES MÉTIERS : VOIR NOTRE DÉPLIANT**

## L'enjeu du lycée général et technologique

**La classe de seconde** est une classe exigeante de niveau supérieur à celui du collège. En début d'année, **des tests de positionnement** sur outil numérique sont proposés en français et en mathématiques. Ils permettent d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à d'éventuelles difficultés. C'est une année primordiale pour l'orientation, les élèves devant choisir leurs **3 spécialités** pour la classe de première : une nouveauté en septembre 2020, l'anglais contemporain.

Les classes de 1<sup>ère</sup> et de terminale sont rythmées par les épreuves du baccalauréat. Les bulletins de ces 2 années sont pris en compte dans le cadre du contrôle continu. **En première**, les lycéens sont confrontés à deux séries d'évaluations communes. Elles portent sur l'ensemble des matières étudiées hormis le français et les 2 spécialités poursuivies en terminale. La spécialité abandonnée en fin de 1<sup>ère</sup> fait l'objet d'une épreuve en mai. Les épreuves anticipées de français, à l'écrit et à l'oral, ont lieu en juin. **En terminale**, une dernière série d'évaluations communes est organisée en janvier puis 4 épreuves finales en juin : philosophie, les deux spécialités restantes et le grand oral. En janvier, les lycéens entrent leurs vœux d'orientation dans le supérieur sur la plateforme Parcoursup.

## Le droit de choisir son avenir

La FCPE défend l'orientation choisie par les élèves et leurs parents car c'est un élément déterminant de réussite. Le lycée doit donner le dernier mot à l'élève et ses parents, et les moyens de réussite. Le jeune doit aussi avoir le droit de se tromper et de changer de parcours.

Dès la **seconde**, informez-vous sur l'orientation, les filières, les métiers. Participez aux réunions d'information organisées au sein du lycée. Votre enfant peut se documenter au CDI, rencontrer le(s) psychologue(s) éducation nationale (**psy EN**, anciennement conseiller d'orientation) de son lycée. Pensez aussi au **Centre d'Information sur l'Orientation (CIO)** qui reçoit les élèves et les parents y compris pendant les vacances scolaires. Le site de l'ONISEP [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) est riche d'informations sur les filières et établissements, les dates **des journées portes ouvertes** et **des salons d'orientation**.

# BON À SAVOIR...

## La restauration scolaire

La FCPE revendique pour les lycéens demi-pensionnaires (et pour les internes) une restauration de qualité avec la fin de l'utilisation du plastique, privilégiant les aliments bio et locaux de qualité et qui met en valeur les protéines végétales. Le prix des repas est fixé par le Conseil Régional (voir aussi «Aides aux familles»).

## La démocratie lycéenne

Le lycée offre la possibilité aux jeunes de prendre part à la vie démocratique de l'établissement. Les lycéens bénéficient du droit d'expression, d'association, de publication, de réunion... Ils les exercent dans le lycée, à travers le **CVL (Conseil de la Vie Lycéenne)**, au CA, mais aussi au niveau académique et national.

## Les manuels scolaires – Lordi

Les manuels scolaires, remis en début d'année, sont fournis gratuitement par le lycée avec la **carte Jeune Région**. Les élèves ont le devoir d'en prendre soin. En cas de perte, ils doivent être rachetés sous peine de non-réinscription. Certains lycées peuvent les proposer en version numérique. Lordi, équipé de nombreux logiciels, est fourni gratuitement par la Région dans les lycées «numériques».

## L'ENT\* : Pronote ou tout autre logiciel de gestion de vie scolaire

De nombreuses informations sont disponibles sur l'**ENT (\*Environnement Numérique de Travail)** avec votre code d'accès et mot de passe fournis à la rentrée : emploi du temps, dates de réunions, dates des examens blancs, informations générales sur la vie de l'établissement mais aussi notes, absences et retards de votre enfant, absences prévues des enseignants etc.

## Les aides aux familles

Certains élèves peuvent bénéficier d'une **bourse**. Pour cela, il faut remplir un dossier lors de l'inscription au lycée ou avant la fin de l'année scolaire.

Si vous êtes en grande difficulté pour faire face aux dépenses de scolarité de votre enfant, vous pouvez solliciter le **Fonds Social Lycéen**. Par exemple pour payer la cantine, le transport, les sorties ou voyages scolaires, l'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires, mais aussi les lunettes de vue... Contactez l'assistant.e social.e du lycée, ou le secrétariat qui vous précisera les justificatifs à fournir, et la Région [www.sitejeune.laregion.fr](http://www.sitejeune.laregion.fr)

## Problèmes médicaux, PAI, PAP, PPS...

La FCPE défend l'**école inclusive**. Un enfant en situation de handicap ou souffrant de troubles de l'apprentissage, dyslexie etc... peut bénéficier d'un dispositif d'accompagnement (PAI, PAP, PPS...). C'est aux parents de prendre contact avec le lycée. Dans certains cas **votre enfant pourra bénéficier d'aménagements pour les cours et les examens** (notamment pour les épreuves du baccalauréat). Il est important que l'équipe éducative ait connaissance des problèmes de l'élève pour l'aider dans ses apprentissages.